

COMMUNE DE HORBOURG-WIHR
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018

Sur convocation datée du 10 décembre 2018, affichée en mairie le 11 décembre et distribuée aux conseillers municipaux le 12 décembre 2018, le conseil municipal de la commune de Horbourg-Wihr s'est réuni à la mairie, dans la salle du conseil municipal, le lundi 17 décembre 2018 à 19h30.

Sous la présidence de M. Philippe ROGALA, Maire :

Daniel BOEGLER, Jean-Marie CLAUDE, Christian DIETSCH, Laurence KAEHLIN, Auguste KAUTZMANN, Pascale KLEIN, Philippe KLINGER, Gérard KRITTER, Clarisse MUNCH, Hellmut MUSCH, Édith OPPENDINGER, Francis PERTUSINI, Alain ROUILLON, Josy RUHLMANN, Pierre SCHEFFER, Nathalie SCHELL, Nathalie SCHWARZ, Thierry STOEBNER, Geneviève SUTTER, Hubert TONGIO.

Membres absents :

Corinne DEISS (procuration à Hellmut MUSCH), Élisabeth HOISCHEN-OSTER (excusée), Nicole SCHAEDELE (excusée), Annabelle SION (procuration à Alain ROUILLON), Guy MINARRO (procuration à Gérard KRITTER), Doris STEINER, Jérôme WAQUÉ, Christiane ZANZI (excusée).

Assistait également à la séance : Régis THEBAULT, Directeur Général des Services.

Le quorum étant atteint, M. le Maire aborde l'ordre du jour de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018
3. Communications du Maire
4. Rapports des commissions et divers organismes extérieurs
 - A. Commission de la culture et de la communication – 30 octobre 2018
 - B. Commission des sports et de la vie associative – 30 octobre 2018
 - C. Commission des affaires scolaires et périscolaires – 8 novembre 2018
 - D. Commission de l'environnement, du patrimoine naturel et du développement durable – 13 novembre 2018
 - E. Syndicat Mixte pour l'Accueil de Personnes Âgées à Kunheim – 8 novembre 2018
 - F. Conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale – 14 novembre 2018
 - G. Commission des bâtiments et du patrimoine – 19 novembre 2018
 - H. Commission des finances et du développement économique – 26 novembre 2018
5. DCM2018-60 Fixation des tarifs pour 2019
 - A. Cimetières
 - B. Salles et équipements communaux
 - C. Occupation du domaine public et marché
 - D. Loyers
 - E. Divers
6. DCM2018-61 Attribution de crédits pour 2019
 - A. Service incendie
 - B. Secteur scolaire

7. DCM2018-62 Subventions et participations 2019
 - A. Secteur scolaire
 - B. Secteur sportif
 - C. Secteur de la culture et des loisirs
 - D. Secteur social
 - E. Subventions diverses
8. DCM2018-63 Autorisation d'engagement de crédits avant le vote du budget primitif 2019
9. DCM2018-64 Avis sur les tarifs pratiqués par la section tennis de l'ASPAL en 2019
10. DCM2018-65 Acquisition de biens sans maître - Parcelles de voirie sises rues du Gaschney, de la Digue et de la Thur
11. DCM2018-66 Travaux de réaménagement du chemin rural Hintermattenweg - Plan de financement prévisionnel
12. DCM2018-67 Travaux d'enfouissement du réseau d'électricité rue du Château – Convention de financement avec le syndicat départemental d'électricité du Haut-Rhin
13. Points divers

Questions orales (article 7 du règlement intérieur du conseil municipal)
14. Points divers

➤ Questions orales (article 7 du règlement intérieur du conseil municipal).

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « Lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire » ;

Sur proposition de M. Philippe ROGALA, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE

- ❖ M. Auguste KAUTZMANN, 3^{ème} adjoint au Maire, comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité (1 abstention),

APPROUVE

- ❖ le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2018.

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

3.1. – Planning des prochaines réunions et manifestations :

Les dates des prochaines réunions et manifestations ont été rappelées.

3.2. – Remerciements :

M. le Maire informe que divers témoignages de reconnaissance et remerciements lui ont été adressés. Ils sont consultables en mairie.

3.3. – Décisions prises par délégation du conseil municipal en application de l'article L2122-22 du CGCT

a. Marchés publics

Monsieur le Maire informe des décisions intervenues en matière de marchés publics :

Travaux rue du Château

<u>Objet</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Attributaire</u>	<u>Ville</u>	<u>Code Postal</u>	<u>Date de notification</u>
Maîtrise d'œuvre - Avenant N°1 portant fixation du forfait définitif de rémunération	3 893.40 €	4 672.08 €	SODEREF	SCHILTIGHEIM	67300	25/10/2018
Lot n°1 - Voirie	442 884.00 €	531 460.80 €	PONTIGGIA	HORBOURG-WIHR	68180	19/11/2018
Lot n°2 - Réseaux secs	80 666.00 €	96 799.20 €	SOBECA	ENSISHEIM	68190	19/11/2018

Autres marchés

<u>Objet</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Attributaire</u>	<u>Ville</u>	<u>Code Postal</u>	<u>Date de notification</u>
Diagnostic amiante et plomb avant démolition	2 440.00 €	2 928.00 €	MEILLEURDIAG SARL ANALOGIA	HORBOURG-WIHR	68180	16/11/2018
Fourniture de Gaz	276 167.33 €	331 400.80 €	VIALIS	COLMAR	68000	20/11/2018

b. Indemnités de sinistres

Monsieur le Maire informe que commune a encaissé les indemnités de sinistre suivantes :

- Versement de la somme de 1 138.08 € correspondant au remboursement de la vétusté suite à un choc intervenu le 18/12/2017 entre un bus TRACE et des bornes de voirie Grand'Rue à Wihr. Le dossier de sinistre est aujourd'hui clos.
- Versement de la somme de 300.00 € correspondant au remboursement du sinistre causé par un camion de livraison ayant arraché un panneau de signalisation rue de l'III, le 23/03/2018. Le dossier de sinistre est aujourd'hui clos.
- Versement de la somme de 719.90 € correspondant à un acompte relatif au sinistre du 29/08/2018 dans lequel un véhicule est venu percuter un lampadaire dans la Grand Rue. Le dossier de sinistre reste ouvert en attente de récupérer la vétusté et la franchise.

c. Subventions

- Monsieur le Maire informe que la commune s'est vue notifier le 3/12/2018 l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 600 € par la Caisse d'Allocations Familiales, suite à l'installation d'une structure pare-soleil au périscolaire (Planète Récré).

3.4. – Autres communication

Le calendrier prévisionnel des réunions du conseil municipal pour le 1er semestre 2019 est fixé comme suit :

Lundi 4 février 2019 Lundi 25 mars 2019 Lundi 6 mai 2019 Lundi 8 juillet 2019

(Pas de conseil municipal aux mois de janvier, avril, juin et août.

NB : les dates indiquées ci-dessus sont purement indicatives, seules les convocations adressées par le Maire aux conseillers municipaux en application des articles L2121-10 et suivants du code général des collectivités territoriales faisant foi.

Certaines séances peuvent en effet être déplacées, annulées ou rajoutées, en fonction de l'ordre du jour.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS

A. COMMISSION DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION – 30 OCTOBRE 2018

Rapporteur : Madame Laurence KAEHLIN, 6^{ème} adjointe au Maire

- Mme Josy RUHLMANN évoque la question de la gratuité du concert de nouvel an soulevée par Mme Christiane ZANZI en commission, au vu du bilan financier de la manifestation.

Mme Laurence KAEHLIN confirme que le montant du panier est moyen, compte tenu du nombre de personne qui y ont assisté.

M. Daniel BOEGLER indique qu'il a été souhaité jusqu'à présent de ne pas faire payer le public, volontairement, compte tenu notamment du soutien de la commune.

M. le Maire rappelle que c'est une discussion ancienne qui avait déjà eu lieu sous la précédente mandature. La gratuité est en effet un choix délibéré. Cette question est à discuter au sein de la commission, la décision revenant cependant à l'association.

B. COMMISSION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE – 30 OCTOBRE 2018

Rapporteur : M. Thierry STOEBNER, 8^{ème} adjoint au Maire

C. COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – 8 NOVEMBRE 2018

Rapporteur : M. Daniel BOEGLER, 7^{ème} adjoint au Maire

D. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DU PATRIMOINE NATUREL ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – 13 NOVEMBRE 2018

Rapporteur : Mme Geneviève SUTTER, 2^{ème} adjointe au Maire

E. SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL DE PERSONNES ÂGEES A KUNHEIM – 8 NOVEMBRE 2018

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

F. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – 14 NOVEMBRE 2018

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

G. COMMISSION DES BATIMENTS ET DU PATRIMOINE – 19 NOVEMBRE 2018

Rapporteur : M. Philippe KLINGER, 5^{ème} adjoint au Maire

- Mme Clarisse MUNCH demande si le choix de l'architecte a été effectué pour le projet scolaire et périscolaire.

M. le Maire répond que le jury a en effet fait son choix, et que les négociations sont en cours avec le candidat pressenti. On attend le retour de ce dernier avant de signer l'acte d'engagement.

- M. Gérard KRITTER revient sur le projet de déploiement de la vidéoprotection, et souhaiterait savoir si le plan d'implantation des caméras a été modifié.

M. Philippe KLINGER répond que le schéma d'implantation n'a pas été modifié, mais que des caméras ont été ajoutées à l'école Paul Fuchs ainsi qu'au centre de première intervention.

H. COMMISSION DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – 26 NOVEMBRE 2018

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

DELIBERATIONS

5. DCM2018-60A FIXATION DES TARIFS POUR 2019 - CIMETIERES

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

VU les propositions de la commission des finances et du développement économique du 26 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

❖ De fixer les tarifs 2019 pour les cimetières comme suit :

	15 ans	30 ans
Concession SIMPLE	110 €	220 €
Concession DOUBLE	220 €	440 €
Columbarium	1 200 €	Sans objet
Renouvellement columbarium	600 €	

5. DCM2018-60B FIXATION DES TARIFS POUR 2019 - SALLES ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

VU les propositions de la commission des finances et du développement économique du 26 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

❖ De fixer les tarifs 2019 des salles et équipements communaux comme suit :

Salle HORBOURG ou salle WIHR (mises à disposition pour mariages, fêtes de famille, réceptions, bals ...)	Tarifs 2019
TARIF LOCAL réservé aux associations et personnes physiques ou morales domiciliées où dont le siège est à Horbourg-Wihr	160.00 €
Locations exceptionnelles aux personnes physiques et morales extérieures à la commune. (hors associations)	320.00 €
Mise à disposition à une association extérieure	180.00 €
Cautions (dépôt de chèques de garantie) :	
Caution "ménage" (y compris en cas de mise à disposition gratuite)	100.00 €
Caution "vols/perte/dégradations" (y compris en cas de mise à disposition gratuite)	500.00 €
Charges forfaitaires	50.00 €
Frais de gestion	30.00 €

NB : ces tarifs sont définis pour les durées suivantes :

- Salle HORBOURG : du vendredi après-midi 14h00 au lundi matin 8h30
- Salle WIHR : du vendredi après-midi 13h30 au lundi matin 9h00

Salle Alfred KASTLER	Tarifs 2019
TARIF LOCAL réservé aux associations et personnes physiques ou morales domiciliées ou dont le siège est à Horbourg-Wihr	430.00 €
Autres utilisateurs	900.00 €
Cautions (dépôt de chèques de garantie) :	
Caution "ménage" (y compris en cas de mise à disposition gratuite)	200.00 €
Caution "vols/perte/dégradations" (y compris en cas de mise à disposition gratuite)	500.00 €
Charges forfaitaires	75.00 €
Frais de gestion	30.00 €

NB : Chaque association locale, membre de l'A.C.S.L. à jour de ses cotisations, pourra bénéficier d'une mise à disposition gratuite de la salle HORBOURG ou de la salle WIHR par année, à condition de participer aux activités organisées par l'ACSL en cours d'année. Une location gratuite exceptionnelle de la salle ALFRED KASTLER peut être accordée par le Maire sur demande pour une manifestation à caractère exceptionnel mais dans ce cas, l'association perd le bénéfice de la mise à disposition gratuite de la salle HORBOURG ou WIHR. En dehors de ce dispositif, il sera appliqué le tarif selon les barèmes ci-dessus, à l'exception des cautions (dispense pour les associations membres de l'ACSL).

Salles louées sans préparatifs ni rangements	Tarifs 2019
Salle de l'ancienne mairie de Wihr (salle Tilleuls)	100,00 € (charges comprises)
Salles d'activités n° 1 et 2 de la salle Kastler	100,00 € (charges comprises)
DOJO - Tarif local	140,00 € (charges comprises)
DOJO - Tarif extérieurs	160,00 € (charges comprises)

NB : en cas d'intervention pour préparatifs, rangement, nettoyage ..., les heures seront facturées au tarif horaire fixé par le conseil municipal pour la mise à disposition du personnel communal

Salle de la Mairie (pour formations ou autres utilisations)	Tarifs 2019
Par demi-journée	75.00 €

Stade municipal (pour utilisateur extérieur)	Tarifs 2019
Location diurne	100.00 €
Location nocturne	200.00 €

Salle DIAPASON	Tarifs 2019
TARIF LOCAL réservé aux associations et personnes physiques ou morales domiciliées où dont le siège est à Horbourg-Wihr	10,00 € de l'heure
Autres utilisateurs	30,00 € de l'heure
Association "Les TARENTELLS"	100,00 € par an

Location matériel audio-vidéo - rétroprojecteur	Valeur à neuf	Caution (15 % de la valeur à neuf)	Tarifs 2019	
			Journée (24h) en semaine	Week-end*
Emetteur micro-cravate	60.98 €	9.00 €	2.00 €	5.50 €
Micro-main	91.47 €	14.00 €	2.00 €	5.50 €
Rallonge 15m	18.29 €	3.00 €	0.50 €	1.50 €
Amplificateur 120W	503.08 €	75.00 €	3.00 €	8.00 €
Console Sono Diversity	838.47 €	126.00 €	7.00 €	19.00 €
Vidéo projecteur 3M	8 204.81 €	1 231.00 €	70.00 €	190.00 €
Moniteur - magnétoscope écran 55 cm	349.11 €	52.00 €	7.00 €	19.00 €
Projecteur diapos avec chargeur et mallette	1 213.49 €	182.00 €	2.00 €	5.50 €
Rétroprojecteur 400W	708.89 €	106.00 €	1.00 €	3.00 €
Table de projection sur roulette	301.85 €	45.00 €	0.50 €	1.50 €
Ecran 2m X 2m sur pied métallique	228.67 €	34.00 €	1.00 €	3.00 €

*(du vendredi 14h au lundi 8h) ou jour férié

Cautions	Tarifs 2019
Caution location sono complète (émetteur micro-cravate/micro main/rallonge/amplificateur/console)	227.00 €
Caution location matériel vidéo complet (vidéo-projecteur/moniteur magnétoscope/rallonge/table/écran)	1 365.00 €
Caution location matériel diapos complet (projecteur /rallonge/écran/table)	264.00 €

5. DCM2018-60C FIXATION DES TARIFS POUR 2019 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET MARCHE

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

VU les propositions de la commission des finances et du développement économique du 26 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, à la majorité (19 voix pour, 2 contre)

DECIDE

❖ De fixer les tarifs 2019 comme suit :

Occupation du domaine public	Tarifs 2019
Camion-vente (outillage ou autres)	135.00 € (forfait journalier)
Camion alimentaire (pizzas, poulets, paëllas ...)	20.00 € (forfait journalier)
Manifestations festives ou assimilées (fêtes, foires, marché aux puces ...)	800.00 € (forfait 2 jours)
Terrain face à la déchetterie	50,00 € (forfait par jour d'exploitation) + charges
Emplacement devant les commerces	100,00 € / an / mètre linéaire (tout mètre entamé est dû)
Echafaudages, bennes, installations de chantier, tas de sable et autres <u>Forfait par semaine</u>	
Avec autorisation	10.00 €
Sans autorisation	25.00 €
Autres cas : mètre linéaire de trottoir et par jour	
Professionnel	4.00 €
Personne privée	2.00 €

Droit de place pour le marché hebdomadaire (par journée)	Tarifs 2019
1 ml à 1,50 ml	1 €
1,51 ml à 2,50 ml	2 €
2,51 ml à 3,50 ml	3 €
3,51 ml à 4,50 ml	4 €
4,51 ml à 5,50 ml	5 €
5,51 ml à 6,50 ml	6 €
6,51 ml à 7,50 ml	7 €
7,51 ml à 8,50 ml	8 €
8,51 ml à 9,50 ml	9 €
9,51 ml à 10,50 ml	10 €

5. DCM2018-60D FIXATION DES TARIFS POUR 2019 - LOYERS

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

VU les propositions de la commission des finances et du développement économique du 26 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

❖ De fixer les loyers 2019 comme suit :

LOYERS ANNUELS A MONTANTS CONSTANTS BAUX A MOYEN OU LONG TERME		
Localisation	Occupant	Loyers fixes
Etang de pêche	A.P.P. Échéance : 31.12.2048	15.24 €
Droit de pêche dans l'Ill	LA FRATERNELLE Echéance : 31.12.2025	30.00 €
Courts de tennis	A.S.P.T.T.	4.57 €
Rue du Rhin	Echéance : 30.06.2029	
Courts de tennis	A.S.P.T.T.	4.57 €
Rue de l'Abattoir	Echéance : 30.09.2036	
Salle Alfred Kastler	A.C.S.L.	20.00 €
Rue de Lorraine		
Courts de tennis	A.S.P.A.L.	4.57 €
Rue du Stade	Annuelle avec tacite reconduction	
Foyer du stade municipal	F.C. HORBOURG	4.57 €
Rue du Cimetière	Echéance : 31.12.2048	
Chalet des Scouts	Section locale des Scouts	4.57 €
Rue de l'Abattoir	Echéance : 21.12.2048	
Base nautique	APACH	15.24 €
Rue de l'Abattoir	Bail en cours de signature	
Logement Marronniers (F4)	ARCHIHW	30.00 €
12, rue des Ecoles	Echéance : 31.01.2020	

Loyers soumis à revalorisation de 2% par an				
Localisation	Occupant	Loyers 2018	Loyers 2019	Date d'actualisation
Château d'Eau	Orange	5 337.06 €	5 443.80 €	1er août
	Bouygues Telecom	5 398.81 €	5 506.79 €	1er janvier
	FREE	5 402.00 €	5 510.04 €	1er décembre

Loyers soumis à revalorisation selon l'Indice du Coût de la Construction (ICC) du 2ème trimestre 2018				
Localisation	Occupant	Loyers 2018	Loyers 2019	Date d'actualisation
Pôle gérontologique	Département	4 263.55 €	4 353.08 €	1er janvier
Bureau de poste	LA POSTE	31 174.99 €	31 829.66 €	1er avril
Arrêt TRACE	S T U C E	626.74 €	639.90 €	1er avril
Terrain rue de Bretagne échéance 23/02/2072	PÔLE HABITAT	15.26 €	15.26 €	Tous les 3 ans (le 1er janvier 2021)

Loyers soumis à revalorisation selon l'Indice du Coût de la Construction (ICC) du 2ème trimestre 2019				
Localisation	Occupant	Loyers 2018	Loyers 2019	Date d'actualisation
Terrain Cours de la Scierie échéance 01/09/2049	Pôle Habitat	23.77 €	Indice non connu à ce jour	1er janvier

Loyers soumis à revalorisation selon l'Indice des Loyers Commerciaux du 3ème trimestre 2018				
Localisation	Occupant	Loyer 2018	Loyer 2019	Date d'actualisation
Local commercial 1, Place de la Libération	Le Fourmet	7 792.20 €	Indice non connu à ce jour	1er janvier

Autres loyers soumis à revalorisation selon l'Indice des Loyers Commerciaux				
Localisation	Occupant	Loyer 2018	Loyer 2019	Date d'actualisation
Local commercial 43, Grand'Rue (loyer HT)	VACANT		15 600.00 €	à définir dans le contrat à signer

Loyers soumis à l'Indice de Révision des loyers (IRL) du 2ème trimestre 2018

Localisation	Occupant	Loyers 2018	Loyers 2019
Logement salle Kastler (F4) 9, rue de Lorraine	Agent communal	453.37 €	459.04 €
Logement Erables (F4) 7, rue des Sports	Agent communal	365.99 €	370.56 €
Logement Erables (F3) 7, rue des Sports	Particulier	320.88 €	324.89 €
Logement Marronniers (F3) 12, rue des Ecoles	Particulier	362.98 €	367.52 €
Logement Marronniers (F3) 14, rue des Ecoles	VACANT	450.00 €	455.63 €
Logement Marronniers (F4) 14, rue des Ecoles	VACANT		
Logement Tilleuls (F4) 2, rue des Vosges + garage	VACANT		

Loyers soumis à l'Indice de Révision des loyers (IRL) du 2ème trimestre 2018

Localisation	Occupant	Loyers 2018	Loyers 2019
GLOXIN	LUDOTHEQUE RdC & 1er étage	Néant	
4, Petite rue de l'Eglise			
Logement (F3) 4, Petite rue de l'Eglise	Particulier	235.09 €	238.03 €
43, Grand'Rue Logement (F5) + garage	VACANT		
Local			
Logement (F4) + garage 1a, rue de Riquewihr	Particulier	493.59 €	499.76 €
Logement (F4) + garage 1, rue de Bretagne (F4)	Agent communal	470.18 €	476.06 €
Logement (F4) + garage 44, Grand'rue (Mairie)	Agent communal	410.47 €	415.60 €
PLANÈTE RÉCRÉ 1, cours de la Scierie	AGAPEJ	96 864.00 €	98 074.80 €
Logement P. Fuchs (F4/5) 8, rue du Jura + garage			

Jardins	Tarifs 2019
Loyer annuel	90.00 €
CAUTIONS :	170.00 €
Clef	
Point d'eau	
Abri	
Loyer	80.00 €
Barbecue	

Fermages (terres agricoles)	Revalorisés selon l'indice national des fermages
--------------------------------	---

5. DCM2018-60E FIXATION DES TARIFS POUR 2019 - DIVERS

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

VU les propositions de la commission des finances et du développement économique du 26 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

❖ De fixer les loyers 2019 comme suit :

<u>Série A</u>	Tarifs 2019
Sortie de la nacelle par journée	320.00 €
Sortie de la camionnette par 1/2 journée	75.00 €
Heure agent	50.00 €

<u>Série B</u>	Tarifs 2019
Photocopie document administratif	0.18 €
A4	0.20 €

<u>Série B (suite)</u>	Tarifs 2019
A4 recto-verso	0.25 €
A3	0.35 €
A3 recto-verso	0.45 €
Majoration pour photocopie couleur	0.05 €
Petite affiche	2.30 €
Grande affiche	3.05 €

6. DCM2018-61A ATTRIBUTION DE CRÉDITS POUR 2019 – SERVICE INCENDIE

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

VU les propositions de la commission des finances et du développement économique du 26 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

❖ De prévoir l'inscription des crédits suivants lors de la préparation du budget primitif 2019, pour le service incendie :

HABILLEMENT			
DESCRIPTION	NOMBRE	Prix unitaire	Total TTC
Pièces réparation casques	1	100.00 €	100.00 €
Divers (cirage, grade, médailles)	1	500.00 €	500.00 €
Gants blanc de cérémonie	6	15.00 €	90.00 €
Cagoules	5	30.00 €	150.00 €
Veste F1	5	69.00 €	345.00 €
Pantalon F1 avec poche	5	84.00 €	420.00 €
Sweat-shirt	10	29.00 €	290.00 €
Chemise F1	10	24.00 €	240.00 €
Polo T-shirt	10	30.00 €	300.00 €
Rangers	3	230.00 €	690.00 €
Gants feu	5	26.00 €	130.00 €
Ceintures	5	5.00 €	25.00 €
Bonnet	10	12.00 €	120.00 €
Nouvelles tenues feu (veste + pantalon)	10	1 000.00 €	10 000.00 €
TOTAL :			13 400.00 €

MATERIELS			
DESCRIPTION	NOMBRE	Prix unitaire	Total TTC
Tenue anti-guêpes (grande taille)	1	220.00 €	220.00 €
Clés à cliquets pour poteaux	2	350.00 €	700.00 €
Clés universelles	2	43.00 €	86.00 €
Piles rechargeables	1	80.00 €	80.00 €
Pompe d'épuisement	1	2 300.00 €	2 300.00 €
Seaux métal	2	50.00 €	100.00 €
Mannequin lesté pour exercices	1	1 162.00 €	1 162.00 €
Ventouse fenêtre	2	45.00 €	90.00 €
TOTAL :			4 738.00 €

SECOURISME			
DESCRIPTION	NOMBRE	Prix unitaire	Total TTC
Renouvellement consommables	1	500.00 €	500.00 €
Electrodes (sous réserve d'utilisation)	2	100.00 €	200.00 €
TOTAL :			700.00 €

BATIMENT			
DESCRIPTION	NOMBRE	Prix unitaire	Total TTC
Materiaux	1	500.00 €	500.00 €
Peinture sol du hall	2	461.70 €	923.40 €
TOTAL :			1 423.40 €

NOUVELLES RECRUES			
DESCRIPTION	NOMBRE	Prix unitaire	Total TTC
Previsionnel (habillement)	4	1 500.00 €	6 000.00 €
TOTAL :			6 000.00 €

J S P			
DESCRIPTION	NOMBRE	Prix unitaire	Total TTC
Chemise F1	8	25.00 €	200.00 €
Tenue complete JSP	8	265.00 €	2 120.00 €
manuels	4	55.00 €	220.00 €
TOTAL :			2 540.00 €

RENOUVELLEMENT			
DESCRIPTION	NOMBRE	Prix unitaire	Total TTC
Produit guêpes	1	600.00 €	600.00 €
Emulseur			- €
Tuyaux			- €
TOTAL :			600.00 €

TOTAL RECAPITULATIF	
HABILLEMENT EPI	13 400.00 €
SECOURISME	700.00 €
MATERIELS	4 738.00 €
BATIMENT	1 423.40 €
NOUVELLES RECRUES	6 000.00 €
RENOUVELLEMENT	600.00 €
BESOIN DU CORPS	26 861.40 €
JS P	2 540.00 €
TOTAL CREDITS BUDGET INCENDIE 2019	29 401.40 €
PM:ACHATS EN COURS 2018	5 971.00 €

6. DCM2018-61B ATTRIBUTION DE CRÉDITS POUR 2019 – SECTEUR SCOLAIRE

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

VU les propositions de la commission des affaires scolaires, du périscolaire et de la jeunesse en date du 8 novembre 2018 ;

VU les propositions de la commission des finances et du développement économique du 26 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- ❖ De prévoir l'inscription des crédits suivants lors de la préparation du budget primitif 2019 pour le secteur scolaire :

1. Crédits de fournitures

Il est décidé de maintenir un montant fixe par classe, soit 520 € pour les écoles élémentaires et 505 € pour les écoles maternelles. Ces montants sont identiques à ceux qui ont été appliqués de 2012 à 2018. A ces montants, se rajoutera un forfait de 25 € par élève présent à la rentrée de septembre 2018. Le crédit global alloué pour les fournitures de l'année civile 2018 s'élève à 23 500 €.

ECOLES	2018	2019			
		Demandes	Propositions de la Commission Scolaire		Montants 2019
			Calcul	TOTAL	
<u>Ecoles élémentaires</u>					
<u>PAUL FUCHS</u>	9 980 €	10 080.00 €		10 055.00 €	10 055.00 €
9 classes			9 x 520 € = 4 680 €		
215 élèves			215 x 25 € = 5 375 €		
<u>OLIVIERS</u>	3 510 €	2 000.00 €		4 255.00 €	4 255.00 €
4 classes			4 x 520 € = 2080 €		
87 élèves			87 x 25 € = 2175 €		

ECOLES	2018	2019			
		Demandes	Propositions de la Commission Scolaire		Montants 2019
			Calcul	TOTAL	
<u>Ecoles maternelles</u>					
<u>ERABLES</u>	3 240 €	4 495.00 €		4 545.00 €	4 545.00 €
4 classes			4 x 505 € = 2020 €		
101 élèves			101 x 25 € = 2525 €		
<u>LAURIERS</u>	3 315 €	3 540.00 €		3 490.00 €	3 490.00 €
3 classes			3 x 505 € = 1 515 €		
79 élèves			79 x 25 € = 1 975€		
<u>TILLEULS</u>	1 935 €	1 155.00 €		1 155.00 €	1 155.00 €
1 classe			1 x 505 € = 505 €		
26 élèves			26 x 25 € = 650 €		

2. Crédits d'investissement

Il est décidé d'allouer 16 873.52 € pour l'ensemble des écoles. Le détail des crédits est le suivant :

ECOLEES	2018	Crédits investissement 2019				
		Demandes		Propositions Commission Scolaire	Propositions Commission Finances	Montants 2019
		Libellés	Montants TTC			
Ecoles élémentaires						
<u>GROUPE SCOLAIRE</u> 9 classes 215 élèves	5 829.91 €	4 lecteurs CD	350.00 €	350.00 €	350.00 €	350.00 €
		Livres BCD	600.00 €	600.00 €	600.00 €	600.00 €
		2 lampes pour TBI	660.00 €	660.00 €	660.00 €	660.00 €
		6 ordinateurs (ESIG)	3 349.44 €	3 349.44 €	3 349.44 €	3 349.44 €
		Meuble casier (Manutan)	597.52 €	597.52 €	597.52 €	597.52 €
		Meuble casier 20 cases (Manutan)	181.20 €	181.20 €	181.20 €	181.20 €
		Meubles BCD 6 cases (Manutan)	298.00 €	298.00 €	298.00 €	298.00 €
		Panier de basket-ball extérieur (Casal Sport)	474.00 €	474.00 €	474.00 €	474.00 €
		VPI avec tableau blanc + ordinateur pour les Marronniers	4 222.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Sous total :			10 732.96 €	6 510.16 €	6 510.16 €	6 510.16 €
<u>LES OLIVIERS</u> 4 classes 87 élèves	4 114.00 €	Remplacement de 7 ordinateurs en BCD - ESIG (postes encore sous XP)	3 907.68 €	3 907.68 €	3 907.68 €	3 907.68 €
Livres BCD pour les défis-lecture (avec la création d'une 4ème classe)		600.00 €	600.00 €	600.00 €	600.00 €	
Sous total :			4 507.68 €	4 507.68 €	4 507.68 €	4 507.68 €
Ecoles maternelles						
<u>LES ERABLES</u> 4 classes 101 élèves	3 326.73 €	Table rectangulaire L.160 X l. 80 classe 4 (Hisler)	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €
		Livres BCD	300.00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €
		10 alèses + 10 couettes sieste (Hisler+Manutan)	290.00 €	290.00 €	290.00 €	290.00 €
		20 écritoises lignées et magnétiques (Hisler)	460.00 €	460.00 €	460.00 €	460.00 €
		4 tablettes numériques (ESIG)	785.52 €	392.76 €	0.00 €	0.00 €
		Bonnets de bain pour 8 groupes (Décathlon pro)	130.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
		Imprimante multifonctions laser (Darty)	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €
		Ordinateur pour classe n° 4 (ESIG)	558.24 €	558.24 €	558.24 €	558.24 €
		Modules à tiroir classement classe n° 4 (Hisler)	270.00 €	270.00 €	270.00 €	270.00 €
		Malette course d'orientation initiation (Décathlon pro)	160.00 €	160.00 €	160.00 €	160.00 €
		Chevalet mobile pour classe n° 4 (Manutan)	190.00 €	190.00 €	190.00 €	190.00 €
		Sous total :			3 843.76 €	3 321.00 €
<u>LES TILLEULS</u> 1 classes 26 élèves	1 825.16 €	Remplacement d'un PC sous XP classe GS pas d'antivirus	558.24 €	558.24 €	558.24 €	558.24 €
		Mise en place antivirus et protection internet	maintenance			
		Livres BCD	300.00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €
		Piste graphique mobile, écriture et lecture double face	420.00 €	420.00 €	420.00 €	420.00 €
		Tapis de protection en mousse pour parcours d'équilibre	120.00 €	120.00 €	120.00 €	120.00 €
		Tapis d'apprentissage numérique (les quantités et les nombres)	70.00 €	70.00 €	70.00 €	70.00 €
		Sèche-dessins en fil métallique	90.00 €	90.00 €	90.00 €	90.00 €
		Lot de costumes pour activités théâtrales, apprentissage de la langue orale	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €
		Remplacement d'un tapis d'accueil sas d'entrée	90.00 €	bâtiment		
		Table plateau quart de lune atelier technologique	115.00 €	115.00 €	115.00 €	115.00 €
		Bandes métalliques adhésives pour affichage	70.00 €	70.00 €	70.00 €	70.00 €
		Mise en place d'un bac à sable sécurisé extérieur	bâtiment			
Sous total :			2 033.24 €	1 943.24 €	1 943.24 €	1 943.24 €

Sous total :			2 033.24 €	1 943.24 €	1 943.24 €	1 943.24 €
ECOLES (suite)	2018	Crédits investissement 2019				
		Demandes		Propositions Commission Scolaire	Propositions Commission Finances	Montants 2019
		Libellés	Montants TTC			
<u>LES LAURIERS</u> 3 classes 0	898.00 €	Livres BCD	300.00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €
		VPI sans tableau blanc + ordinateur portable (AMS)	3 682.80 €	3 682.80 €	0.00 €	0.00 €
		3 tapis 2m X 2m ABECEDAIRE	326.00 €	326.00 €	326.00 €	326.00 €
		3 canapés 3 places en mousse (Hisler) 119,40 € l'unité	358.20 €	358.20 €	358.20 €	358.20 €
		1 cuisinière électrique Brandt (Darty)	207.50 €	bâtiment		
Sous total :			4 874.50 €	4 667.00 €	984.20 €	984.20 €

3. Crédits de transport et d'activités

Au total, un crédit de 26 934 € est accordé selon le détail suivant :

ECOLES	Dépenses	2018	2019				
			Demandes	Propositions de la Commission Scolaire		Propositions Commission des Finances	Montants 2019
				Calcul	TOTAL		
Ecoles élémentaires							
GR. SCOLAIRE	Forfait	2 520 €	2 520 €	9 classes x 280 €	2 520 €	2 520 €	2 520 €
9 classes	42 sorties piscine	5 400 €	5 040 €		5 040 €	5 040 €	5 040 €
215 élèves	Transport piscine	5 175 €	4 830 €		4 830 €	4 830 €	4 830 €
OLIVIERS	Forfait	840 €	1 200 €	4 classes x 280 €	1 120 €	1 120 €	1 120 €
4 classes	20 sorties piscine	2 160 €	2 400 €		2 400 €	2 400 €	2 400 €
87 élèves	Transport piscine	2 052 €	2 300 €		2 300 €	2 300 €	2 300 €
Ecoles maternelles							
ERABLES	Forfait	980 €	1 120 €	4 classes x 280 €	1 120 €	1 120 €	1 120 €
	9 sorties piscine	1 200 €	1 300 €		1 300 €	1 300 €	1 300 €
	10 sorties patinoire	415 €	415 €		415 €	415 €	415 €
	Animateur sportif patinoire	240 €	240 €		240 €	240 €	240 €
	4 classes	Transport piscine	1 140 €	1 035 €		1 035 €	1 035 €
	101 élèves	Transport patinoire	656 €	830 €		830 €	830 €
LAURIERS	Forfait	840 €	900 €	3 classes x 280 €	840 €	840 €	840 €
	Théâtre	400 €					
	4 sorties escalade		464 €		464 €	464 €	464 €
3 classes	Animateur sportif escalade		120 €		120 €	120 €	120 €
	4 sorties équitation		1 200 €		1 200 €	1 200 €	1 200 €
	Transport escalade		340 €		340 €	340 €	340 €
	79 élèves	Transport équitation		540 €		540 €	540 €

ECOLES (suite)	Dépenses	2018	2019				
			Demandes	Propositions de la Commission Scolaire		Propositions Commission des Finances	Montants 2019
				Calcul	TOTAL		
TILLEULS	Forfait	560 €	280 €	1 classes x 280 €	280 €	280 €	280 €
1 classes 26 élèves	Classes Arts du Cirque	300 €					
TOTAL	Forfait	5 740 €	6 020 €		5 880 €	5 880 €	5 880 €
	Entrées activités (+ animateurs)	10 115 €	11 179 €		11 179 €	11 179 €	11 179 €
	Transport activités	9 023 €	9 875 €		9 875 €	9 875 €	9 875 €
TOTAL		24 878 €	27 074 €		26 934 €	26 934 €	26 934 €

7. DCM2018-62A SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2019 – SECTEUR SCOLAIRE

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

VU les propositions de la commission des affaires scolaires, du périscolaire et de la jeunesse en date du 8 novembre 2018 ;

VU les propositions de la commission des finances et du développement économique du 26 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

❖ D'accorder les subventions suivantes au secteur scolaire pour l'exercice 2019:

1. Sorties scolaires et classes nature

Critères d'attribution des subventions :

La commune subventionne les sorties scolaires selon les conditions et critères suivants :

➤ **Etablissements scolaires concernés :**

- Etablissement scolaires publics du 1^{er} degré (écoles maternelles et primaires) *de la commune uniquement* ;
- Collèges publics du département du Haut-Rhin, à l'exception du collège de Fortschwihr dont les élèves bénéficient déjà d'une aide financière versée par le syndicat mixte «Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr» ;

➤ **Public concerné :**

- Etablissements scolaires du 1^{er} degré : tous les élèves, y compris ceux qui ne sont pas domiciliés dans la commune ;
- Collèges : élèves domiciliés dans la commune uniquement ;

➤ **Lieux de séjour :** indéterminé ;

➤ **Conditions de séjour et de prise en charge :**

- Sorties d'une à six nuitées maximum, organisées pendant le temps scolaire ;
- Subvention calculée sur le nombre de nuitées ;

- Subvention limitée au coût résiduel restant à la charge de la famille, compte tenu des autres aides financières versées ;
- **Montant de l'aide** : montant fixe de 13 € maximum par élève éligible et par nuitée ;
- **Conditions de versement de la subvention** :
 - élèves scolarisés dans un établissement du 1^{er} degré : subvention versée à l'organisateur (établissement ou coopérative scolaire, structure d'accueil ...) ;
 - élèves scolarisés dans un collège : subvention versée à la famille et non à l'organisateur ;
- **Principe général** : Les subventions telles que déterminées ci-dessus sont attribuées dans la limite des crédits ouverts au titre de l'exercice en cours.

Pour 2019, deux sorties sont prévues (écoles des Oliviers et des Erables).

Les subventions correspondantes, déterminées selon les critères ci-dessus définis, sont les suivantes :

ECOLES	Dépenses	2018	2019				
			Demandes	Propositions de la Commission Scolaire		Propositions commission des finances	Montants 2019
				Calcul	TOTAL		
<u>Ecoles élémentaires</u>							
<u>GR. SCOLAIRE</u>	NEANT	- €	- €		- €	- €	- €
9 classes							
215 élèves							
<u>OLIVIERS</u>	24 élèves pendant	1 690 €	936 €	24 élèves	936 €	936 €	936 €
4 classes	3 jours Ecomusée			x			
87 élèves	Ungersheim			3 jours x 13 €			
<u>Ecoles maternelles</u>							
<u>ERABLES</u>	78 élèves pendant	3 380 €	4 056 €	78 élèves	4 056 €	4 056 €	4 056 €
4 classes	4 jours au			x			
101 élèves	RIMLISHOF à Buhl			4 jours x 13 €			
<u>LAURIERS</u>	NEANT	- €	- €		- €	- €	- €
3 classes							
79 élèves							
<u>TILLEULS</u>	NEANT	- €	- €		- €	- €	- €
1 classes							
26 élèves							
TOTAL :		5 070 €	4 992 €		4 992 €	4 992 €	4 992 €

2. Subvention de Noël 2019

Le montant alloué par élève, qui a été réévalué à 9 € en 2017 (contre 8,50 € par élève auparavant) sera versé aux coopératives scolaires respectives. Le montant global annuel estimé est de 4 563 €, détaillé comme suit :

Ecoles élémentaires								
ECOLES	2018	2019						
		Nombre d'élèves	Demande		Propositions de la Commission Scolaire		Propositions Commission des Finances	Montants 2019
			Montant par élève	TOTAL	Montant par élève	TOTAL		
GROUPE SCOLAIRE 9 classes	1 908 €	216	9.00 €	1 944 €	9.00 €	1 944 €	1 944 €	1 944 €
OLIVIERS 4 classes	702 €	87	9.00 €	783 €	9.00 €	783 €	783 €	783 €
Ecoles maternelles								
ECOLES	2018	2019						
		Nombre d'élèves	Demande		Propositions de la Commission Scolaire		Propositions Commission des Finances	Montants 2019
			Montant par élève	TOTAL	Montant par élève	TOTAL		
ERABLES 4 classes	765 €	99	9.00 €	891 €	9.00 €	891 €	891 €	891 €
LAURIERS 3 classes	648 €	79	9.00 €	711 €	9.00 €	711 €	711 €	711 €
TILLEULS 1 classes	333 €	26	9.00 €	234 €	9.00 €	234 €	234 €	234 €
TOTAL	4 356 €	507		4 563 €		4 563 €	4 563 €	4 563 €

Un réajustement des montants alloués sera effectué en fonction des effectifs réellement scolarisés à la rentrée de septembre 2019, sur la base d'un montant de 9 € par élève.

7. DCM2018-62B SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2019 – SECTEUR SPORTIF

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

M. le Maire relève une forte augmentation (+ 78 %) des subventions accordées à l'AS Horbourg-Wihr qui devient l'association la plus subventionnée par la commune.

Il souligne par ailleurs qu'au total, 1798 membres d'associations, dont seulement 411 sont de Horbourg-Wihr, bénéficient du soutien financier de la commune. La générosité de la commune va par conséquent bien au-delà des seuls besoins de ses administrés.

Le conseil municipal,

VU les propositions de la commission des sports et de la vie associative en date du 30 octobre 2018 ;

VU les propositions de la commission des finances et du développement économique du 26 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, à la majorité (19 voix pour, 2 contre)

DECIDE

- ❖ D'accorder au secteur sportif un montant global de subventions de 44 643.38 € pour l'exercice 2019, selon le détail et les conditions ci-après annexés.

ASSOCIATIONS		Dépenses	Montant des Dépenses	Subvention demandée	Taux ou montant	Propositions com. des sports	Propositions com. finances	Montants 2019
Amicale des Sapeurs-Pompiers								
<u>MEMBRES</u>	70	Fonctionnement 2018		750.00 €		550.00 €	550.00 €	550.00 €
Horbourg-Wihr	68	Fonctionnement 2019		750.00 €		550.00 €	550.00 €	550.00 €
%	97%				TOTAL	1 100.00 €	1 100.00 €	1 100.00 €
APP								
<u>LICENCIES</u>		Part communale Taxe Foncière 2019	200 €	100 €		100.00 €	100.00 €	100.00 €
Horbourg-Wihr								
%	/				TOTAL	100.00 €	100.00 €	100.00 €
AÏKIDO								
<u>LICENCIES</u>	51	Aide à la formation	400 €	200 €	50%	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Horbourg-Wihr	12							
%	24%				TOTAL	200.00 €	200.00 €	200.00 €
ASPTT COLMAR (tennis)		Jeunes licenciés (- 18 ans)	20	100 €	5.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
<u>LICENCIES</u>	157	Licenciés séniors (70 ans et +)	1	5 €	5.00 €	5.00 €	5.00 €	5.00 €
Horbourg-Wihr	28	Part communale Taxe Foncière 2018	600 €	1 341 €	100%	600.00 €	600.00 €	600.00 €
%	18%				TOTAL	705.00 €	705.00 €	705.00 €
ASPTT COLMAR (danse)						- €		
<u>LICENCIES</u>	716	Part communale Taxe Foncière 2018	440 €	440 €	100%	440.00 €	440.00 €	440.00 €
Horbourg-Wihr	102	Réfection du parking	14 481.90 €	2 896.38 €	0%	- €		
%	14%				TOTAL	440.00 €	440.00 €	440.00 €

ASSOCIATIONS		Dépenses	Montant des Dépenses	Subvention demandée	Taux ou montant	Propositions com. des sports	Propositions com. finances	Montants 2019
AS HORBOURG-WIHR		Jeunes licenciés (- 18 ans)	92	460 €	5.00 €	460.00 €	460.00 €	460.00 €
		Licenciés seniors (70 ans et +)	1	5 €	5.00 €	5.00 €	5.00 €	5.00 €
		3 formations initiateurs à la pratique du basket-ball	560.00 €	280.00 €	50%	280.00 €	280.00 €	280.00 €
		Fonctionnement U15 & U18 saison 2018/2019	10 947.07 €	10 000.00 €		5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
		Championnat France Séniors NF3	20 980.60 €	10 000.00 €		10 000.00 €	7 500.00 €	7 500.00 €
		<u>Déplacements Compétitions</u>	<u>Nombre déplacements</u>	<u>Nombre véhicules</u>	<u>Montant par véhicule</u>	<u>MONTANTS</u>		
		Zone 1	6	3	8.00 €	144.00 €	144.00 €	144.00 €
<u>LICENCIES</u>	150	Zone 2	102	3	18.00 €	5 508.00 €	5 508.00 €	5 508.00 €
Horbourg-Wihr	38	Zone 3	1	3	35.00 €	105.00 €	105.00 €	105.00 €
%	25%			20 280 €	TOTAL	21 502.00 €	19 002.00 €	19 002.00 €
HANDBALL		Accompagnateur jeune arbitre	62.00 €	30 €	50%	31.00 €	31.00 €	31.00 €
		Jeunes licenciés (- 18 ans)	77	385 €	5.00 €	385.00 €	385.00 €	385.00 €
		Matériel pour Baby Hand	200 €	100 €	20%	40.00 €	40.00 €	40.00 €
		12 maillots et shorts	552 €	110 €	0%	- €		
		40 ballons seniors	996 €	200 €	20%	199.20 €	199.20 €	199.20 €
		30 t-shirts pour échauffement	810 €	160 €	0%	- €		
		<u>Déplacements Compétitions</u>	<u>Nombre déplacements</u>	<u>Nombre véhicules</u>	<u>Montant par véhicule</u>	<u>MONTANTS</u>		
		Zone 1	27	3	8.00 €	648.00 €	648.00 €	648.00 €
<u>LICENCIES</u>	124	Zone 2	64	3	18.00 €	3 456.00 €	3 456.00 €	3 456.00 €
Horbourg-Wihr	38	Zone 3		3	35.00 €	- €		
%	31%				TOTAL	4 759.20 €	4 759.20 €	4 759.20 €

ASSOCIATIONS		Dépenses	Montant des Dépenses	Subvention demandée	Taux d'oumontant	Propositions com. des sports	Propositions com. finances	Montants 2019
CTT		Jeunes licenciés (- 18 ans)	24	120 €	5.00 €	120.00 €	120.00 €	120.00 €
		Licenciés séniors (70 ans et +)	2	10 €	5.00 €	10.00 €	10.00 €	10.00 €
		Raquettes + balles	1 245.90 €	249.18 €	20%	249.18 €	249.18 €	249.18 €
		<u>Déplacements Compétitions</u>	<u>Nombre déplacements</u>	<u>Nombre véhicules</u>	<u>Montant par véhicule</u>	<u>MONTANTS</u>		
		Zone 1	22	1	8.00 €	176.00 €	176.00 €	176.00 €
			1	2	8.00 €	16.00 €	16.00 €	16.00 €
		Zone 2	18	1	18.00 €	324.00 €	324.00 €	324.00 €
	<u>LICENCIES</u>		6	2	18.00 €	216.00 €	216.00 €	216.00 €
	Horbourg-Wihr		1	3	18.00 €	54.00 €	54.00 €	54.00 €
	%				TOTAL	1 165.18 €	1 165.18 €	1 165.18 €
FCH		Formations certificats fédéral	550 €	275 €	50%	275.00 €	275.00 €	275.00 €
		Jeunes licenciés (- 18 ans)	180	900 €	5.00 €	900.00 €	900.00 €	900.00 €
		Achat de ballons	508 €	508 €	20%	101.60 €	101.60 €	101.60 €
		2 paires buts amovibles	4 460 €	892 €	0%	- €		
		Voyage U18 en Martinique	22 320 €	4 464 €		1 000.00 €	- €	- €
		Arrosage automatique sur les 2 terrains		A traiter en commission ENVIRONNEMENT				
		<u>Déplacements Compétitions</u>	<u>Nombre déplacements</u>	<u>Nombre véhicules</u>	<u>Montant par véhicule</u>	<u>MONTANTS</u>		
	<u>LICENCIES</u>	Zone 1	77	4	8.00 €	2 464.00 €	2 464.00 €	2 464.00 €
	Horbourg-Wihr	Zone 2	42	4	18.00 €	3 024.00 €	3 024.00 €	3 024.00 €
	%				TOTAL	7 764.60 €	6 764.60 €	6 764.60 €

ASSOCIATIONS		Dépenses	Montant des Dépenses	Subvention demandée	Taux d'occupation	Propositions com. des sports	Propositions com. finances	Montants 2019
KARATE Club		<u>Formations</u>			<u>Montant par km</u>	<u>MONTANTS</u>		
		11 déplacements	530	265 €	50%	265.00 €	265.00 €	265.00 €
		Jeunes licenciés (- 18 ans)	98	490 €	5.00 €	490.00 €	490.00 €	490.00 €
		Licenciés séniors (70 ans et +)	6	30 €	5.00 €	30.00 €	30.00 €	30.00 €
		<u>Déplacements Compétitions</u>	<u>Nombre déplacements</u>	<u>Nombre véhicules</u>	<u>Montant par véhicule</u>	<u>MONTANTS</u>		
		Zone 1	1	2	8.00 €	16.00 €	16.00 €	16.00 €
			2	4	8.00 €	64.00 €	64.00 €	64.00 €
		Zone 2	3	1	18.00 €	54.00 €	54.00 €	54.00 €
			8	2	18.00 €	288.00 €	288.00 €	288.00 €
			7	4	18.00 €	504.00 €	504.00 €	504.00 €
<u>LICENCIES</u>	135	Zone 3	2	2	35.00 €	140.00 €	140.00 €	140.00 €
Horbourg-Wihr	23	Zone 4 (en km)	17 782		0.20 €	3 556.40 €	3 556.40 €	3 556.40 €
%	17%				TOTAL	5 407.40 €	5 407.40 €	5 407.40 €
REMBOURSEMENTS aux associations des frais d'occupation de salles extérieures à la commune sur présentation de factures acquittées.						5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
						TOTAL	48 143.38 €	44 643.38 €

7. DCM2018-62C SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2019 – SECTEUR DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

M. Thierry STOEBNER a quitté la salle sans participer ni aux débats ni au vote de la présente délibération.

Le conseil municipal,

VU les propositions de la commission de la culture et de la communication du 30 octobre 2018 ;

VU les propositions de la commission des finances et du développement économique du 26 novembre 2018 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- ❖ D'accorder au secteur de la culture et des loisirs un montant global de subventions de 61 305.83 € pour l'exercice 2019, selon le détail et les conditions ci-après annexés.

Associations	Objet de la demande	Dépenses 2019	Demandes pour 2019	Taux de subvention retenu	Propositions de la com. Culture	Propositions de la com. des finances	Montants 2019	Observations
Anciens Combattants (38 membres dont 33 de H-W)	Commémorations Achats de plaques, gerbes, médailles ...		450 €		450.00 €	450.00 €	450.00 €	Forfait
Donneurs de sang	Don		500 €		500.00 €	500.00 €	500.00 €	Forfait
UNION CHORALE (53 membres dont 16 de H-W)	Partitions				- €	- €	- €	Sur présentation de factures ou de justificatifs
	Frais de direction	6 030 €	1 469 €	33%	1 989.90 €	1 989.90 €	1 989.90 €	
	5 formations vocales				- €	- €	- €	
			1 469 €		1 989.90 €	1 989.90 €	1 989.90 €	
PAROISSE PROTESTANTE	Subvention de fonctionnement				2 808.00 €	2 808.00 €	2 808.00 €	Forfait versé par 1/4 à la fin de chaque trimestre
	Réparation de l'orgue			20%				Sur présentation de factures
	Sonorisation 1er étage église protestante			20%				
	Encloisonnement cage d'escalier 1er étage presbytère			20%				
	TOTAL		- €		2 808.00 €	2 808.00 €	2 808.00 €	
PAROISSE CATHOLIQUE	Subvention de fonctionnement				2 808.00 €	2 808.00 €	2 808.00 €	Forfait versé par 1/4 à la fin de chaque trimestre
	Etagères			20%	- €	- €	- €	Sur présentation de factures
	Clôture			20%	- €	- €	- €	
	230 carnets de chants			20%	- €	- €	- €	
	Photocopies carnets de chants			20%	- €	- €	- €	
	Afficheur de cantiques	3 731.64 €	746.33 €	20%	746.33 €	746.33 €	746.33 €	
			746.33 €		3 554.33 €	3 554.33 €	3 554.33 €	

Associations	Objet de la demande	Dépenses 2019	Demandes pour 2019	Taux de subvention retenu	Propositions de la com. Culture	Propositions de la com. des finances	Montants 2019	Observations
ARGENTOVARIA (61 membres dont 13 de H-W)	Frais de direction			33%	- €	- €	- €	Sur présentation de factures ou de justificatifs
	Formation des encadrants			33%	- €	- €	- €	
	Week-end de formation			33%	- €	- €	- €	
	Répétition avec sortie ludique			33%	- €	- €	- €	
	Pupitres de marche			20%	- €	- €	- €	
	Etagères rangement partitions salle DIAPASON			20%	- €	- €	- €	
	Partitions			20%	- €	- €	- €	
	Vestes pour défiler			20%	- €	- €	- €	
	Subvention de fonctionnement	4 030.00 €	4 030 €	100%	4 030.00 €	4 030.00 €	4 030.00 €	
	Concert Nouvel An (01/01/2019)	2 730.00 €	2 730 €	100%	2 730.00 €	2 730.00 €	2 730.00 €	
			6 760.00 €		6 760.00 €	6 760.00 €	6 760.00 €	
ARCHIHW (84 membres)	2 tonnelles pour fouilles	1 548 €	309.00 €	20%	309.60 €	- €	- €	Achat direct par la commune
LE VALLON (+ de 150 membres dont 90% de H-W)	Mise en conformité PMR du centre sur 3 ans (de 2016 à 2018) pour un montant total de 60 129 €	Plafond de l'engagement						Sur présentation de factures
	Travaux de 2019	60 129 €	12 000 €					
		45 687.00 €	9 137.40 €	20%	9 137.40 €	9 137.40 €	9 137.40 €	
AGEM (65 membres dont 37 de H-W)	Fonctionnement		30 000 €		21 000.00 €	21 000.00 €	21 000.00 €	Versée sur présentation de justificatifs

Associations	Objet de la demande	Dépenses 2019	Demandes pour 2019	Taux de subvention retenu	Propositions de la com. Culture	Propositions de la com. des finances	Montants 2019	Observations
ACSL - Comité des fêtes	Equilibrage financier de manifestations (Saint-Nicolas, Fête de la musique, 14 juillet)							Montants forfaitaires versés si le bénéfice de la manifestation est < à 2 000 €
	Estivales d'Epona 2018		2 895 €	100%	2 895.00 €	2 895.00 €	2 895.00 €	
	Estivales d'Epona 2019		2 000 €	100%	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	
	Fête de la musique		2 000 €	100%	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	
	14 juillet		2 000 €	100%	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	
	Saint-Nicolas		2 000 €	100%	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	
	Investissements : 3 cabanes + roulotte + toile de chapiteau	12 686 €	3 500 €	20%	2 537.20 €	2 537.20 €	2 537.20 €	Versée sur présentation de justificatifs
					13 432.20 €	13 432.20 €	13 432.20 €	
Bibliothèque Centrale de Prêt du Haut-Rhin	Contribution au Bibliobus				274.00 €	274.00 €	274.00 €	Montant suivant appel à participation
Associations sollicitées par la Commune	Animation de manifestations organisées par la Commune		1 400 €		1 400.00 €	1 400.00 €	1 400.00 €	140 € par manifestation
TOTAUX			65 166.73 €		61 615.43 €	61 305.83 €	61 305.83 €	

7. DCM2018-62D SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2019 – SECTEUR SOCIAL

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

Mme Pascale KLEIN a quitté la salle sans participer ni aux débats ni au vote de la présente délibération.

Le conseil municipal,

VU les propositions du conseil d'administration du CCAS en date du 14 novembre 2018 ;

VU les propositions de la commission des finances et du développement économique du 26 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

❖ D'accorder les subventions suivantes au secteur social pour l'exercice 2019:

❖

BÉNÉFICIAIRES	Montants 2018	Propositions du CCAS et de la commission des finances	Montants 2019
Groupement d' Action Sociale (personnel communal)	10 000 €	10 000 €	10 000 €
APALIB	1 500 €	1 500 €	1 500 €
APAMAD	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Ligue départementale contre le Cancer	400 €	400 €	400 €
La MANNE Colmar	200 €	200 €	200 €
Fonds Départemental de Solidarité pour le Logement	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Club de l'Amitié	2 800 €	2 800 €	2 800 €
Foyer Espoir Colmar	400 €	400 €	400 €
Association Argile	200 €	200 €	200 €
Delta Revie 68 (12 abonnés)	110 €	110 €	110 €
Aide à la formation BAFA	2 000 €	2 000 €	2 000 €
ASAD (aide à domicile)	200 €	200 €	200 €
Restos du Cœur Colmar	200 €	200 €	200 €
Maison de retraite La Roselière à Kunheim (si demande)	200 €	- €	- €
AGIMAPAK (transport patients en accueil de jour à la Roselière à Kunheim)	2 400 €	2 400 €	2 400 €
C.C.A.S.	12 000 €	12 000 €	12 000 €
TOTAL	35 110 €	34 910 €	34 910 €

7. DCM2018-62E SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2019 – DIVERS

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

M. Daniel BOEGLER a quitté la salle sans participer ni aux débats ni au vote de la présente délibération.

Le conseil municipal,

VU les propositions de la commission des finances et du développement économique du 26 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

❖ D'accorder les subventions suivantes pour l'exercice 2019 :

Bénéficiaires	Montants 2018	Demandes 2019	Propositions de la Com. des Finances	Montants 2019
Prévention routière	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Subventions voyages (a)	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
AGAPEJ	400 000.00 €	621 312.00 €	600 000.00 €	600 000.00 €
ENFANCE EVEIL (b)	8 500.00 €	8 500.00 €	8 500.00 €	8 500.00 €
T O T A L	409 650.00 €	630 962.00 €	609 650.00 €	609 650.00 €

(a) Ce montant correspond aux subventions destinées aux élèves domiciliés dans la commune pour des voyages d'études ou classes de nature organisés par les collèges publics du département du Haut-Rhin, à l'exception du collège de Fortschwihr dont les élèves bénéficient déjà d'une aide financière versée par le syndicat mixte «Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr». La contribution est de 13,00 €/jour/élève pour des sorties d'une à 6 nuitées maximum, organisées pendant le temps scolaire.

(b) Versée mensuellement par douzièmes.

Bénéficiaires	Montants 2018	Proposition de la Com. des finances	Montants 2019
Subvention aux associations locales pour les vins d'honneur offerts au nom de la Commune	3,20 € par personne	3,20 € par personne	3,20 € par personne

8. DCM2018-63 AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

Il est rappelé que l'article L 263-8 du code des juridictions financières prévoit que « [...] jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa précédent précise le montant et l'affectation des crédits. [...] ».

Cet article prévoit également que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

En application de ces dispositions, le conseil municipal est appelé à délibérer afin de déterminer le montant et l'affectation des crédits à ouvrir sur le prochain exercice budgétaire, avant l'adoption du budget primitif de l'année 2019.

Le conseil municipal,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE

- ❖ le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2019 les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Compte	Libellé	Affectation	Montant
20	202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	Modification/révision du PLU	16 000 €
20	2051	Concessions et droits similaires	Achat logiciels comptabilité et dématérialisation	16 000 €
21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Deuxième porte sectionnelle CPI	5 000 €
21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Pompe épuisement sapeurs-pompiers	2 300 €
21	2138	Autres constructions	Restauration monument aux morts	13 000 €
21	2182	Matériel de transport	Acquisition véhicules services techniques	31 000 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	Renouvellement ordinateurs écoles (15 PC)	8 500 €
Total :				91 800 €

9. DCM2018-64 **AVIS SUR LES TARIFS PRATIQUÉS PAR LA SECTION TENNIS DE L'ASPAL EN 2019**

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

La convention conclue entre la commune et l'Association Sportive Plein Air Loisirs (ASPAL) pour la mise à disposition des terrains de tennis situés à l'arrière de la salle Kastler prévoit, dans son article 6, que le conseil municipal est amené à se prononcer chaque année sur les projets de tarifs qui seront applicables aux membres l'année suivante.

Ces tarifs, qui sont inchangés par rapport à 2018, sont les suivants :

Tarif 2019 ASPAL			
Adulte	69 €	Etudiant	40 €
1er enfant	30 €	Tickets invités (10)	30 €
2ème enfant et suiv.	25 €	Clé	3 €
Cotisation familiale	18 €		

***Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

DECIDE

- ❖ D'émettre un avis favorable aux projets de tarifs de la section tennis de l'ASPAL pour l'année 2019, tels que déterminés ci-dessus.

**10. DCM2018-65 ACQUISITION DE BIENS SANS MAÎTRE - PARCELLES DE VOIRIE
SISES RUES DU GASCHNEY, DE LA DIGUE ET DE LA THUR**

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

Dans le cadre des démarches entreprises depuis deux ans en vue de régulariser la situation foncière des voies communales, la commune a été confrontée à la présence de parcelles qui ne semblent pas avoir de propriétaire connu.

Celles-ci pourraient de ce fait entrer dans le dispositif des biens sans maître. Ces derniers se définissent en effet comme des biens immobiliers dont le propriétaire est soit inconnu, soit décédé depuis plus de trente ans en ne laissant aucun héritier, ou dont les héritiers n'ont pas accepté la succession.

La commune a la possibilité de mettre en œuvre cette procédure et de faire usage de son droit à dévolution sur les parcelles cadastrées section 18 parcelles n°539 et n°610, d'une surface totale de 13,63 ares, qui constituent une partie de l'emprise des rues du Gaschney, de la Digue et de la Thur.

Ces parcelles, sont en effet la propriété de Monsieur Jean-Paul KRAUTH, qui est décédé le 24 janvier 1981, soit il y a plus de trente ans.

Après enquête, il apparaît que le défunt a laissé pour seul héritier connu Madame ZUND Monique, née KRAUTH, sa sœur. Après échange avec cette dernière, il s'avère qu'elle a renoncé à la succession.

Les parcelles précitées peuvent être ainsi être considérées comme des biens sans maître et être appréhendées de plein droit par la commune. Il est par conséquent proposé de les acquérir et de les classer dans le domaine public routier communal.

L'alinéa 2 de l'article L.141-3 du code de la voirie routière stipule en effet que les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Les fonctions de desserte et de circulation n'étant pas modifiées en l'espèce, le classement dans le domaine public peut intervenir sans enquête publique, sur simple délibération du conseil municipal.

Il est précisé enfin que dans un avis rendu le 17 août 2018, France Domaine a évalué les parcelles concernées à 51 794 €.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses article L.5211-17 et suivants ;
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques pris notamment en ses articles L.1123-1 et L.1123-2 ;
Vu le Code Civil pris notamment en son article 713 ;
Vu le code de la Voirie Routière pris notamment en son article L.141-3 ;
Vu l'avis de France Domaine ;

Considérant que les parcelles concernées répondent à la définition des biens sans maître ;

Considérant que ces parcelles ont vocation à intégrer le domaine public communal ;
 Considérant que le classement dans le domaine public communal envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- ❖ L'acquisition par la commune, à titre gratuit, des parcelles sans maître suivantes, revenant de plein droit à la commune :

Section	Parcelle	Surface HA A CA	Valeur France Domaine
18	539	00 01 42	5 396.00 €
18	610	00 12 21	46 398.00 €
TOTAL :		00 13 63	51 794.00 €

- ❖ De classer ces parcelles dans le domaine public communal ;

AUTORISE

- ❖ Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération dont notamment l'acte notarié.

11. DCM2018-66 TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU CHEMIN RURAL HINTERMATTENWEG - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

Par lettre circulaire du 22 septembre 2018 relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Préfet du Haut-Rhin a communiqué les catégories d'opérations éligibles à cette dotation pour l'année 2019. Parmi ces catégories figure l'« aménagement des chemins ruraux ».

Dans le cadre des travaux envisagés pour l'année 2019, la commune souhaite aménager le chemin rural « Hintermattenweg ». Un dossier de demande de subvention peut être déposé pour ce projet au titre de DETR.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses article L.2334-32 et suivants, et R.2334-19 et suivants;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE

- ❖ Le plan de financement de l'opération d'aménagement du chemin rural « Hintermattenweg » comme suit :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Géomètre	4 000 €	Aides publiques :		
Travaux	108 400 €	<i>Etat (DETR)</i>	47 182 €	40%
Dépenses imprévues	5 600 €	Fonds propres (autofinancement)	70 818 €	60%
Total	118 000 €	Total	118 000 €	

AUTORISE

- ❖ Le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

12. DCM2018-67 TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU D'ELECTRICITE RUE DU CHATEAU – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU RHIN

Rapporteur : M. Philippe ROGALA, Maire

Le programme des travaux de réaménagement de la rue du Château prévoient notamment l'enfouissement du réseau d'électricité. Ces travaux consistent en la dépose du réseau aérien existant, l'enfouissement des lignes, le changement des branchements des particuliers par la pose de coffrets en limite de propriétés et la réalisation des liaisons jusqu'aux habitations.

Il se trouve que le syndicat d'électricité et de gaz du Rhin participe à hauteur de 40 % du coût des travaux effectués sur le réseau basse tension, au titre de l'article 3 de ses statuts et de l'article 8 du contrat de concession.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 32 325.30 € H.T soit 38 790.36 € T.T.C incluant les frais de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses article L.5211-17 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du syndicat départemental d'électricité du Haut-Rhin ;

Vu les statuts modifiés du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin, approuvés par arrêté préfectoral du 30 juin 2016 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- ❖ D'approuver le chiffrage estimatif des travaux, arrêté à 32 325.30 € H.T soit 38 790.36 € T.T.C ;
- ❖ De conclure la convention de financement à intervenir avec le syndicat départemental d'électricité du Haut-Rhin ;

AUTORISE

- ❖ Le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- ❖ L'inscription des crédits nécessaires au budget 2019.

13. POINTS DIVERS

- M. Gérard KRITTER souhaite connaître les orientations futures de la municipalité en matière de fiscalité, compte tenu de la disparition programmée de la taxe d'habitation et des incertitudes quant aux compensations qui seront versées par l'Etat. Il demande si la politique fiscale de la municipalité actuelle, sera maintenue ou s'il y aura des surprises dans le prochain budget primitif.

M. le Maire répond que la ligne actuelle, à savoir la maîtrise de la fiscalité, sera maintenue. Il y a lieu cependant d'attendre encore les informations qui pourront arriver d'ici le mois de mars.

M. Christian DIETSCH confirme qu'on ne sait pas encore comment la taxe d'habitation sera compensée. Il ajoute d'une part que la commune n'est pas en retard au regard du niveau des taux qu'elle pratique, qui sont déjà à des niveaux relativement élevés, et que, d'autre part, les marges de manœuvres sont aujourd'hui recherchées dans des économies sur le fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre pour financer les investissements.

M. le Maire ajoute que la dotation de solidarité communautaire va encore augmenter, en raison du développement de la zone économique à l'est de la commune. Il s'agit d'une chance pour Horbourg-Wihr par rapport à d'autres communes voisines, qui sont en difficulté.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, il a été dit qu'elle serait compensée à l'euro près, mais pour la première année uniquement, ce qui engage à la prudence. Ceci dit, compte tenu du désendettement de la commune opéré depuis 2014, nous disposons à présent de marges de manœuvres qui n'existaient pas il y a quatre ans.

- M. Jean-Marie CLAUDE interpelle M. Hellmut MUSCH, représentant du groupe « Entente Communale » en l'absence de Mme Corinne DEISS, au sujet de la tribune qui est parue dans le bulletin communal du mois de décembre.

Cet article semble établir un lien direct entre la fermeture du pont des américains et les difficultés de circulation dans la commune, laissant supposer qu'il n'aurait pas dû être fermé.

Or, l'expertise qui a été faite sur ce pont a démontré qu'il était dangereux, relevant plusieurs problèmes, notamment en ce qui concerne la résistance des matériaux, de sorte que le Maire a pris à juste titre la décision de le fermer à la circulation, pour des raisons évidentes de sécurité. Le renforcement était impossible et le coût de construction d'un nouveau pont n'était pas financièrement possible.

De plus, si ce pont était encore ouvert, cela aurait un effet d'aspiration du trafic de transit, qui aggraverait encore plus les problèmes de circulation.

Avant d'écrire de telles choses, il aurait fallu se rapprocher des riverains de la rue du Rhin où la circulation ne pose plus de problème aujourd'hui. Il estime que ce qui est dit dans l'article n'a pas de sens.

M. Hellmut MUSCH répond qu'une étude avait été faite par l'ancienne municipalité, en vue de la construction d'un nouveau pont, ainsi que des tests de charge avec un camion chargé.

M. le Maire confirme que cette étude très incomplète, qui a coûté 50 000 € à l'époque, a bien été réalisée alors même que la commune n'avait déjà pas les moyens de financer la construction d'un nouveau pont.

Il demande à M. Hellmut MUSCH de confirmer qu'il serait prêt à financer cette reconstruction en sollicitant le contribuable communal alors que 75 % du transit vient de l'extérieur.

M. Hellmut MUSCH répond qu'il était possible de solliciter des participations financières extérieures, dont celle du Syndicat Mixte de l'Ill.

M. le Maire appelle à la raison et rappelle qu'il est absurde de penser un instant que le Syndicat Mixte de l'Ill aurait financé le pont et que ni Colmar Agglomération, ni le conseil départemental du Haut-Rhin, et encore moins l'Etat qui avait été sollicité, n'étaient prêts à apporter le moindre euro pour cette opération, car il s'agit d'un ouvrage exclusivement communal.

M. le Maire rappelle également que les tests de charge effectués avant 2014 avec un camion chargé étaient dangereux et qu'il était irresponsable de les réaliser avec un chauffeur, qui a risqué sa vie. Il ne faut pas dire n'importe quoi.

La seule solution envisagée est de réaliser à cet endroit une passerelle réservée aux piétons et aux cyclistes, et non au trafic automobile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018
3. Communications du Maire
4. Rapports des commissions et divers organismes extérieurs
 - A. Commission de la culture et de la communication – 30 octobre 2018
 - B. Commission des sports et de la vie associative – 30 octobre 2018
 - C. Commission des affaires scolaires et périscolaires – 8 novembre 2018
 - D. Commission de l'environnement, du patrimoine naturel et du développement durable – 13 novembre 2018
 - E. Syndicat Mixte pour l'Accueil de Personnes Âgées à Kunheim – 8 novembre 2018
 - F. Conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale – 14 novembre 2018
 - G. Commission des bâtiments et du patrimoine – 19 novembre 2018
 - H. Commission des finances et du développement économique – 26 novembre 2018
5. DCM2018-60 Fixation des tarifs pour 2019
 - A. Cimetières
 - B. Salles et équipements communaux
 - C. Occupation du domaine public et marché
 - D. Loyers
 - E. Divers
6. DCM2018-61 Attribution de crédits pour 2019
 - A. Service incendie
 - B. Secteur scolaire
7. DCM2018-62 Subventions et participations 2019
 - A. Secteur scolaire
 - B. Secteur sportif
 - C. Secteur de la culture et des loisirs
 - D. Secteur social
 - E. Subventions diverses
8. DCM2018-63 Autorisation d'engagement de crédits avant le vote du budget primitif 2019
9. DCM2018-64 Avis sur les tarifs pratiqués par la section tennis de l'ASPAL en 2019
10. DCM2018-65 Acquisition de biens sans maître - Parcelles de voirie sises rues du Gaschney, de la Digue et de la Thur
11. DCM2018-66 Travaux de réaménagement du chemin rural Hintermattenweg - Plan de financement prévisionnel
12. DCM2018-67 Travaux d'enfouissement du réseau d'électricité rue du Château – Convention de financement avec le syndicat départemental d'électricité du Haut-Rhin
13. Points divers
Questions orales (article 7 du règlement intérieur du conseil municipal)

TABLEAU DES SIGNATURES

Nom et prénom	Qualité	Signature	Signature de l' élu(e) ayant reçu procuration
ROGALA Philippe	Maire		
DIETSCH Christian	1 ^{er} adjoint au Maire		
SUTTER Geneviève	2 ^{ème} adjointe au Maire		
KAUTZMANN Auguste	3 ^{ème} adjoint au Maire		

Nom et prénom	Qualité	Signature	Signature de l'élu(e) ayant reçu procuration
KLEIN Pascale	4 ^{ème} adjointe au Maire		
KLINGER Philippe	5 ^{ème} adjoint au Maire		
KA EHLIN Laurence	6 ^{ème} adjointe au Maire		
BOEGLER Daniel	7 ^{ème} adjoint au Maire		
STOEBNER Thierry	8 ^{ème} adjoint au Maire		
CLAUDE Jean-Marie	Conseiller municipal		
DEISS Corinne	Conseillère municipale	Procuration à Hellmut MUSCH	Hellmut MUSCH
HOISCHEN- OSTER Elisabeth	Conseillère municipale	Absente excusée	
KRITTER Gérard	Conseiller municipal		
MINARRO Guy	Conseiller municipal	Procuration à Gérard KRITTER	Gérard KRITTER
MUNCH Clarisse	Conseillère municipale		
MUSCH Hellmut	Conseiller municipal		
OPPENDINGER Edith	Conseillère municipale		
PERTUSINI Francis	Conseiller municipal		
ROUILLON Alain	Conseiller municipal		
RUHLMANN Josy	Conseillère municipale		
SCHAEDELE Nicole	Conseillère municipale	Absente excusée	

Nom et prénom	Qualité	Signature	Signature de l' élu(e) ayant reçu procuration
SCHEFFER Pierre	Conseiller municipal		
SCHELL Nathalie	Conseillère municipale		
SCHWARZ Nathalie	Conseillère municipale		
SION Annabelle	Conseillère municipale	Procuration à Alain ROUILLON	A. ROUILLON
STEINER Doris	Conseillère municipale	Absente	
TONGIO Hubert	Conseiller municipal		
WAQUÉ Jérôme	Conseiller municipal	Absent	
ZANZI Christiane	Conseillère municipale	Absente excusée	

